

Motion du conseil d'école

Les membres du conseil d'école de Juraac souhaitent par cette motion alerter sur la problématique de la prise en charge de la difficulté scolaire par les RASED.

En effet, si le Ministère affiche que « *les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes, elles ont pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes* », on ne peut que regretter l'absence d'un réseau d'aide spécialisée complet qui ne dispose pas des moyens nécessaires et suffisants pour réaliser les objectifs visés par le Ministère.

Notre école, ainsi que de nombreuses écoles, ne bénéficient que d'une aide partielle et insuffisante du RASED malgré l'engagement des psychologues de l'Education Nationale (psyEN) et des enseignant.es spécialisées qui le composent.

En effet, la vacance des postes spécialisés et/ou leur nombre insuffisant ne permettent pas de couvrir des secteurs trop vastes et de répondre à l'ensemble des besoins et sollicitations des équipes enseignantes.

Les enfants de notre école ne peuvent donc pas bénéficier de toute l'aide à laquelle ils peuvent prétendre (dépistage, prévention et prise en charge).

Cela crée de la souffrance chez ces élèves qui, comme on le constate de plus en plus, risquent de basculer dans le champ des troubles, voire du handicap, entraînant une médicalisation de la difficulté scolaire.

Les familles sont tout aussi démunies face à l'absence d'aide au sein des écoles; aide et prises en charge d'autant plus nécessaire au regard du déficit d'offre de prises en charge extérieure.

Pour garantir la réussite scolaire et l'émancipation de toutes et tous les élèves ainsi que pour garantir les droits de nos élèves à ce que leur(s) difficulté(s) scolaire(s) soient prises en charge, nous demandons donc, que :

- Des plans académiques et départementaux de création de postes de RASED (dominante pédagogique, rééducative, et psychologue de l'Education Nationale) pour garantir la couverture de l'ensemble des écoles par un RASED complet, en capacité de répondre aux besoins des élèves (une moyenne de 1 RASED complet pour 800 élèves)
- Des plans académiques et départementaux de départs en formation pour couvrir les postes et permettre à des personnels de s'investir dans ces missions
- Des plans de formation continue spécifique pour les collègues en poste dans les RASED

Motion adoptée par le conseil de l'école de Juraac, le 18/02/25.